

**MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° : 2024-04-008

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Ludovic THIVOLLE, Angélique FOUSTER

Absents :

M. Quentin FALCOZ donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA  
MME Sandrine PIROF donne procuration à M. Brice BOUVIER  
M. Bernard PIROF donne procuration à M. Eric CHARRE

Madame Laetitia TISSEYRE a été élue secrétaire de séance.

**Permis de construire « recomposition de la salle polyvalente »**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de recomposition de la salle polyvalente et le permis de construire qui doit être déposé en mairie.

Vu l'Avant-Projet Sommaire déposé par l'architecte ;

Vu la réunion de la commission travaux en date du 10 avril 2024 ;

M. le Maire sollicite l'assemblée de l'autoriser à déposer le permis de construire au nom de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à déposer au nom de la commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades le permis de construire concernant la recomposition de la salle polyvalente.

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20240410-202404008-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024